

Extrait de la note CRIIRAD : AREVA : Du discours à la réalité / L'exemple des mines d'uranium du Niger / B.Chareyron / janvier 2008

A5 / Mise en vente de ferrailles contaminées

Les investigations conduites par la CRIIRAD, en décembre 2003, à l'aide d'un petit radiamètre, dans le cadre de la formation dispensée aux membres d'AGHIR IN MAN ont permis de mettre le doigt sur un problème très sérieux : **la dispersion des ferrailles contaminées**. Compte tenu du niveau de vie très bas de la population nigérienne, tout est susceptible d'être récupéré et utilisé pour la construction des maisons, de l'outillage, des ustensiles de cuisine, etc.



Récupération de ferrailles pour l'habitat, maison d'un ancien travailleur des filiales d'AREVA

(source : CRIIRAD, déc. 2003)

Le tuyau métallique acheté par la CRIIRAD en décembre 2003 sur le marché d'ARLIT (cf. photographie ci-dessous) était contaminé par un dépôt contenant une très forte activité en radium 226 (235 000 Bq/kg).

Malgré l'alerte donnée par la CRIIRAD fin décembre 2003, AREVA a attendu plus d'un an pour annoncer en mars 2005 une « *campagne systématique de recensement et de détection radioactive des ferrailles proposées à la vente sur les marchés* ».



Repérage d'une tuyauterie radioactive sur le marché à Arlit (Mesures CRIIRAD de décembre 2003).

Les contrôles effectués en avril 2007 par deux étudiantes⁶ permettent de confirmer que des ferrailles contaminées et irradiantes sont en fait toujours présentes par exemple chez un ferrailleur⁷ ou dans des lieux habités. Les compagnies minières n'ont soit pas mis en œuvre soit de façon inefficace la recommandation formulée par la CRIIRAD en 2003 : le lancement d'une grande campagne d'information et de détection radiométrique permettant de repérer, de racheter et d'isoler les ferrailles contaminées détenues par des particuliers.

Tant que ceci ne sera pas fait des personnes continueront à être exposées à leur insu à une irradiation externe et à des risques de contamination interne par inhalation et/ou ingestion de poussières radioactives. Pour gérer le passif, il est nécessaire de remettre aux ferrailleurs du matériel de contrôle, leur délivrer une formation et leur garantir une reprise des ferrailles radioactives avec indemnisation. Pour l'avenir il convient que les compagnies revoient leurs procédures de contrôle et que des vérifications puissent être réalisées par les autorités locales.

⁶ Mlles Cécile Chamberland et Mélodie Roche, stage effectué au Niger pour l'ONG AGHIR IN MAN avec l'appui technique de la CRIIRAD (prêt de matériel de mesure et collaboration scientifique).

⁷ niveau de rayonnement au contact 3 à 12 fois supérieur à la normale (600 à 2 300 c/s DG5). Le ferrailleur a déclaré qu'il était prêt à renvoyer les ferrailles contaminées à SOMAÏR et COMINAK à condition de recevoir une compensation financière.